

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du mardi 16 juillet 2013

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : P HENNEQUIN
Conseillers présents : P MAUDUIT, G.DUCHEMIN, I.LEBAS, C STCHEPINSKY, N BEUVE, S L'HOTELLIER, S LEGROS,
S.DAMOVILLE,

Conseiller(s) avec pouvoir : A. TALVAST pouvoir à P MAUDUIT,
Conseillers absent(s) : M LEMARQUAND, A LEBOURGEOIS, B.PICAN, JY.BERTRAND.

Monsieur le Maire précise que le point 2 de l'ordre du jour initial (Lotissement la Croix Pain : autorisation de vente des lots) est annulé.

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2013 est adopté.

1 – Recours Gérard MARIE EARL du CLOS QUENTIN contre les 3 PC Manche habitat (Délibération 29-2013)

- ➔ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Gérard MARIE & EARL du CLOS QUENTIN a de nouveau mis la commune devant le tribunal administratif de Caen sur les 3 arrêtés du Maire accordant le 24 janvier 2013, à l'OPH MANCHE HABITAT, les 3 permis de construire PC 050 475 12 W0012, PC 050 475 12 W0013, PC 050 475 12 W0014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'autoriser le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, pour la ou les requête(s) de l'EARL du clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune;
- de désigner la société d'avocats au barreau de Paris LE SOURD DESFORGES pour défendre les intérêts de la commune .
- de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer tous documents nécessaires à la conduite de ce ou ces dossier(s).

Monsieur le Maire donne par ailleurs lecture aux conseillers municipaux du courrier de M. GERARD MARIE remis en main propre à Catherine.

2 – DELIBERATION FINANCIERE : Exonération fiscale des zones inondables. (Délibération 30-2013)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré demande l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties dont peuvent faire l'objet les zones humides.

Cette exonération est valable 5 ans à compter de l'année qui suit l'engagement. Elle est renouvelable.

3 – Réhabilitation du terrain de pétanque

Le terrain de pétanque a besoin d'être rénové. Des travaux vont être réalisés fin août avec

Conquérants Bâisseurs. Stéphane DAMOVILLE propose de profiter de ces travaux pour déplacer la table de ping pong et la rapprocher de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire précise que le terrain de pétanque sera prêt pour l'inauguration des terrains de tennis qui aura lieu le 7 septembre à 17 heures.

4 – CDD Garderie et CDD Assistante maternelle *(Délibération 31-2013)*

14 enfants sont actuellement inscrits ou en cours d'inscription à l'école pour la rentrée scolaire prochaine. La classe des MS-GS comptera 25 élèves. Compte tenu de ce nombre important, la Directrice de l'Ecole demande l'affectation d'une personne faisant office d'ATSEM.

Il est proposé de créer un poste avec les horaires suivants pendant les jours d'école : 8h30-11h30 et 13h30-16h30 soit 24 heures par semaine en période scolaire et 19,09 heures pour un temps annualisé.

Un emploi pour les garderies du midi et du soir serait créer avec les horaires suivants : 11h30-13h30 et 16h30-18h30 soit 16 heures en période scolaire et en temps annualisé, 12h19. Ce poste pourrait bénéficier d'un contrat aidé type « avenir » ou « d'accompagnement à l'emploi ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :

- de créer pour l'année scolaire 2013-2014 un CDD pour les garderies du midi et du soir
- de créer pour l'année scolaire 2013-2014 un CDD pour aider à la classe des MS-GS
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012, article 6413
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer les documents afférents au dossier.

5 – LOGEMENT DES ECOLES

Une réflexion est à mener autour de la pérennité de la location du logement communal. En effet, la réforme des rythmes scolaires va nécessiter des nouvelles salles afin d'effectuer les activités d'animation.

7- PLU du Mesnil Rouxelin *(délibération 32-2013)*

La commune du Mesnil Rouxelin est en cours d'élaboration de son PLU. En tant que Personne Publique Associée la commune de St Georges Montcocq peut donner son avis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de

- donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil Rouxelin.

8 – Rétrocession de le voirie du lotissement Century 21 – Brangore II *(délibération 33-2013)*

Les propriétaires du lotissement Brangore II souhaitent que la voirie et les espaces soient rétrocéder à la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de

- décide d'accepter la rétrocession des espaces verts et de la voirie du lotissement « les Jardins de Saint-Georges, rue de Bransgore sous réserve de l'état des lieux réalisés avec les propriétaires ;
- de donner au maire tous pouvoirs pour signer les documents afférents au dossier.

9 – Questions diverses

La visite de la station de production d'eau potable est fixée au samedi 28 septembre 2013.

	NOM	Prénom	SIGNATURE
1	LAURENCE	Jean-Yves	
2	MAUDUIT	Patrick	
3	DUCHEMIN	Gilbert	
4	LEBAS	Isabelle	
5	STCHEPINSKY	Catherine	
6	BEUVE	Nicole	
7	L'HOTELLIER	Stéphanie	
8	LEGROS	Sylvain	
9	HENNEQUIN	Patrick	
10	DAMOVILLE	Stéphane	